

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 DECEMBRE 2024

Le 5 décembre à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Françoise DEFELICE, Maire suppléante de la Commune.

Présents : DEFELICE Françoise (Maire suppléante) - BOULAY Christophe (2 ^e Adj) BREFORT Brigitte - JUSZCZAK Eric - LAPÔTRE Michel - LEGENDRE Mickaël MOISON Sabine (arrivée 18h52) - ONIS Quentin	
<u>Absents</u>	<u>Pouvoirs</u>
BEN MARNI Reynald	Aucun
<u>Secrétaire de séance</u> : Christophe BOULAY	

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

Mme DEFELICE ouvre la séance et demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en la mémoire de M. Daniel LAPÔTRE.

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 31 octobre 2024 à l'unanimité

1) SUPPLEANCE DU MAIRE PAR Mme Françoise DEFELICE

La triste disparition de notre Maire, M. Daniel LAPÔTRE, implique un bouleversement certain et au-delà de la peine ressentie par chacun, oblige le conseil à prendre certaines dispositions avant les élections complémentaires qui auront lieu les 26 janvier et 2 février 2025.

La loi impose au 1^{er} adjoint de prendre la suppléance d'office.

Mme Françoise DEFELICE est donc Maire suppléante depuis le 12 novembre et à minima jusqu'aux élections complémentaires et à l'installation du Maire et des adjoints qui suivra.

La fonction implique de lourdes responsabilités et la loi précise que l'indemnité du Maire peut être versée à la date de prise de fonctions en lieu et place de son indemnité d'adjointe.

Après délibération et à l'unanimité des présents (POUR : 7), le conseil municipal accepte de verser à Mme DEFELICE l'indemnité du Maire en lieu et place de son indemnité d'adjointe, telle que définie dans la délibération du 16 mai 2024 soit 22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique et précise que cette indemnité sera rétroactive à la date de prise de ses fonctions soit le 12 novembre 2024.

2) ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

Au vu de la loi, la commune doit acquérir un défibrillateur.

Deux entreprises ont été sollicitées et une synthèse est présentée aux conseillers.

L'entreprise DEFIBRIL, présente une offre plus complète avec des électrodes adulte, enfant et nourrisson ainsi que la pose et le raccordement électrique, une formation pour 12 personnes et un contrat de maintenance.

De plus, elle présente un tarif attractif au vu des options proposées.

Après délibération et à l'unanimité des présents (POUR : 7), le conseil municipal décide de retenir l'offre présentée par l'entreprise DEFIBRIL pour un montant de 1 900 € HT (2 280 € TTC) et charge la Maire de faire toutes les démarches nécessaires au dossier.

3) ARBRES AIRE DE JEUX VERMONT

Comme évoqué au dernier conseil, des devis ont été demandés pour la plantation d'un ou deux arbres sur l'aire de jeux de Vermont afin de produire de l'ombre.

L'assemblée décide de ne planter qu'un seul arbre, la variété proposée, Paulownia, étant volumineuse et présentant un développement rapide.

Après délibération et à l'unanimité des présents (POUR : 7), le conseil municipal décide de retenir l'offre présentée par l'entreprise PERMA PAYSAGE pour un montant de 162 €HT (184.40 €TTC) et charge la Maire de faire toutes les démarches nécessaires au dossier.

4) ARBRES DE NAISSANCE

Lors du dernier conseil municipal, la plantation de 3 arbres fruitiers vers le cimetière et symbolisant les naissances 2024, avait été évoquée dans les questions diverses.

Suite à diverses remarques, le Maire, Daniel LAPÔTRE, avait suspendu le projet et décider de le mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil pour délibérer à mains levées.

Bien que M. Daniel LAPÔTRE ne soit plus là, le conseil a souhaité reparler du sujet afin de prendre une décision ferme et définitive.

Il semble difficile de planter des arbres à chaque naissance au vu de la place que cela nécessiterait, le projet est donc abandonné avec l'approbation de l'ensemble des conseillers présents.

5) MOTION SUR LES FINANCES DU DEPARTEMENT ET DES COLLECTIVITES DE L'YONNE

Vu la proposition de motion de Monsieur Patrick GENDRAUD, Président du Conseil Départemental de l'Yonne, alertant les collectivités sur la loi des finances.

Après transmission de la motion aux Conseillers pour lecture, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la motion « relative à la situation financière du département et des collectivités de l'Yonne » annexée à la présente délibération

Après délibération et à la majorité des présents (POUR : 6 / CONTRE : 1), le conseil municipal décide d'approuver la motion.